



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Yvelines

Question écrite n° 5479

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) signale à l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la situation particulièrement délicate du collège Cézanne de Mantes-la-Jolie (78). Cet établissement connaît depuis quelques mois un climat d'insécurité provoqué par les agissements d'éléments extérieurs, qui pénètrent dans les locaux pour agresser élèves et enseignants et dégrader les lieux. Le climat d'insécurité existant a entraîné une vive réaction des parents et enseignants soucieux de l'intégrité des élèves et personnels. Le chemin du retour au calme passe par la nomination d'un conseiller d'éducation et d'un surveillant d'externat supplémentaires. Les services rectoraux alertés ne pourraient procéder à ces nominations, faute de moyens suffisants. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin de tenir compte des difficultés particulières constatées au collège Paul-Cézanne de Mantes-la-Jolie un emploi de conseiller d'éducation a pu exceptionnellement être attribué à cet établissement à compter du 1er novembre 1988.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5479

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3296